



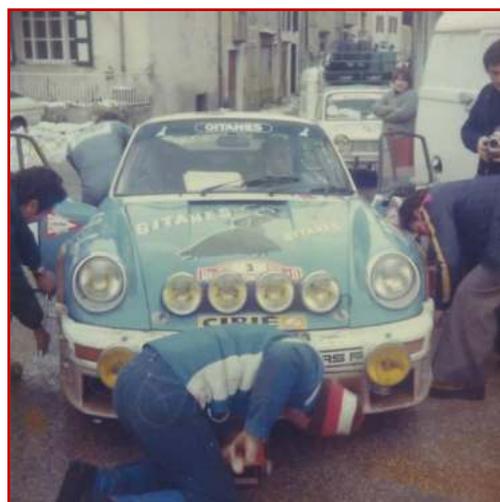
Bulletin Communal

La Motte Chalancon

Décembre 2024



(Jean RAGNOTTI)



(Jean-Pierre NICOLAS)

(RMC 1978 Spéciale St-Nazaire / La Motte Chalancon Arrivée) (Photos Yves Poletto)



(Michèle MOUTON)



(Guy FREQUELIN)

Mairie de La Motte Chalancon (26470)

Tél : 04.75.27.20.41

Courriel : mairie@lamottechalancon.com

Site Web : www.lamottechalancon.com



Sommaire

<i>Le Mot du Maire</i>	<i>page 3</i>
<i>Comptes rendus des Conseils</i>	<i>pages 4 à 13</i>
<i>Travaux effectués en 2024</i>	<i>page 13</i>
<i>Mur Chemin de Ronde</i>	<i>page 14</i>
<i>Maison de Santé</i>	<i>page 14</i>
<i>Reprise salle de sport</i>	<i>page 14</i>
<i>Incivilités - dégradations</i>	<i>page 14</i>
<i>Rénovation des calades (secteur 3)</i>	<i>page 15</i>
<i>Cérémonie du 11 novembre</i>	<i>page 16</i>
<i>Les Restos du Cœur</i>	<i>page 16</i>
<i>Colis de Noël aux personnes âgées</i>	<i>page 17</i>
<i>Etat Civil 2024</i>	<i>page 17</i>
<i>Rallye Monte-Carlo... de retour</i>	<i>page 18</i>
<i>Photos Rallye Monte-Carlo</i>	<i>page 19</i>
<i>Associations</i>	<i>pages 20 à 29</i>
<i>Panneau Pocket</i>	<i>page 30</i>
<i>Information CNI et Passeports</i>	<i>page 30</i>
<i>Cartes Postales anciennes</i>	<i>page 31</i>
<i>Brûlage des déchets verts</i>	<i>page 32</i>
<i>Déchetterie</i>	<i>pages 33 - 34</i>
<i>Informations de la Mairie</i>	<i>pages 35 à 37</i>
<i>Photos anciennes</i>	<i>page 37</i>
<i>Espace France Services du Diois</i>	<i>page 38</i>
<i>Infos pratiques</i>	<i>page 39</i>
<i>Affiche exposition Rallye Monte-Carlo</i>	<i>page 40</i>





A l'aube de cette nouvelle année, je tiens à vous présenter ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, en mon nom et au nom du conseil municipal nos vœux de bonne et heureuse année 2025.

L'année 2024 nous a permis d'avancer sur d'importants projets en cours de réalisation ou qui sont maintenant terminés. Vous retrouverez ces travaux listés, plus loin dans le bulletin. J'associe à ces différentes réalisations comme aux autres antérieures et à venir, les adjoints, les membres du conseil municipal et tous ceux qui ont permis de les mener à bien.

Le contexte économique difficile qui touche de plein fouet les particuliers et les collectivités territoriales n'épargne pas La Motte Chalancon. Les coûts explosent dans de nombreux domaines. Mais néanmoins nous avons encore les moyens financiers pour travailler. Nous continuons d'équiper, de sécuriser et de moderniser le village en cherchant les financements en défendant les projets auprès de nos partenaires. Ce travail nécessite une parfaite maîtrise des dossiers et beaucoup d'investissement personnel.

Je reste un maire heureux de voir localement le bénévolat agir pour faire vivre notre village, nos acteurs économiques et agricoles travailler et façonner notre territoire, nos enseignants, agents publics, autorités civiles et militaires incarner le service public, nos élus municipaux se mobiliser pour moderniser notre commune et tous ensemble donner sens à la République.

Que chacune et chacun soit remercié pour son œuvre.

Malheureusement on constate aujourd'hui de très nombreuses démissions d'élus notamment de Maires au niveau national. Ce poste qui n'est plus attractif, devient très difficile à gérer, même dans nos communes rurales. Un sujet sur lequel nous discutons beaucoup avec mes collègues.

Ce qui m'amène à ouvrir une parenthèse en remerciant mes enfants et mon épouse pour leur soutien permanent. L'entourage d'un élu joue un rôle important et je tiens à le souligner. Le quotidien n'est pas toujours simple à gérer et la vie de famille s'en trouve parfois bousculée. Mon épouse, vous l'ignorez peut-être, œuvre dans l'ombre pour la commune et m'est d'un grand soutien. Ses conseils et son rappel à la raison sont précieux, mais je sais que je peux compter sur elle pour m'aider à me consacrer pleinement à ma fonction de Maire.

Beaucoup d'évènements ont pu être organisés grâce à vous, grâce aux associations, grâce à l'ensemble de l'équipe municipale et des agents communaux, je tiens à vous remercier chaleureusement.

Je souhaite adresser un message de soutien et de réconfort à celles et ceux qui sont isolés ou touchés par la maladie ou le deuil.

J'espère avoir l'opportunité de vous retrouver et d'échanger avec vous lors des vœux qui se dérouleront **le vendredi 3 Janvier 2025 à 18h dans la salle Stéphane Perrin.**

Je vous souhaite une nouvelle fois une excellente année 2025, que vous puissiez profiter des moments qui rempliront votre année de bonheur avec votre famille et vos amis.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Vive La Motte Chalancon





CONSEIL MUNICIPAL

Procès verbaux des conseils municipaux

(2^{ème} semestre 2024)

Séance du 2 juillet 2024

Présents :

Laurent COMBEL, Maire, *Président de séance*
Christian MOLERUS, 1^{er} Adjoint
Jeannette LACOUR, Adjointe
Brigitte PARRENT, Adjointe
Emmanuel BLANCARD, Conseiller Municipal
Pierre CHANAL DU BESSET, Conseiller Municipal
Pierre DALSTEIN, Conseiller Municipal
François HUMBERT, Conseiller Municipal
Pierre POLETTO, Conseiller Municipal

Absents :

Cathy DELESTRE, Conseillère Municipale, pouvoir donné à Jeannette LACOUR
Pascale MUNIER, Conseillère Municipale, pouvoir donné à Pierre POLETTO

Pierre CHANAL DU BESSET est désigné secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

Il soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 21/05/2024 qui est approuvé à l'unanimité.
Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n°1 : création de 2 postes (1 surveillant cantine et 1 animateur périscolaire)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que pour répondre aux besoins de la population concernant une garderie périscolaire et la cantine, il y a lieu de créer pour l'année scolaire 2024/2025 deux postes d'adjoint territorial d'animation à temps partiel (6 heures par semaine en période scolaire) :

- Surveillance périscolaire : du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025
- Surveillance de la cantine : du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de créer ces 2 emplois

Délibération n°2 : augmentation tarif cantine

Considérant l'augmentation du prix des repas de la cantine scolaire facturés à la Commune par le fournisseur « SAS ACSENT DES CONFLUENCES », l'Adjointe Brigitte PARRENT, en charge de la cantine, propose de répercuter cette hausse sur la participation des familles uniquement.

Il propose donc la révision des tarifs suivantes :

- Participation des familles : 4.30 euros (au lieu de 4.20 euros)
- Participation des communes : maintenue à 2.60 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **VALIDE** ces tarifs à compter de la rentrée scolaire 2024/2025

Délibération n°3 : convention restos du coeur

L'association RESTAURANTS DU CŒUR de la Drôme envisage de faire une permanence sur la Commune et a demandé la mise à disposition gratuite d'un local.

Les élus proposent la salle Gabriel Mourier. La permanence aurait lieu le lundi matin.

Rien n'est encore défini précisément mais une convention devra être signée rapidement dès la mise en place du projet. Le Maire demande aux élus de lui donner pouvoir pour la signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** de signer la convention

Sujets évoqués par le Maire :

Stationnement jour de marché : pour ne pas renouveler le problème des voitures stationnées à l'entrée de la commune le lundi matin, le Maire propose d'installer un panneau indiquant l'emplacement du parking mis en place cette année en face de la piscine. Un fléchage de ce parking a été positionné dernièrement.

Maison de santé : Une réunion du personnel médical s'est tenue dernièrement. La convention entre les professionnels et la commune doit maintenant être préparée.

Le Maire rappelle ce qui avait été convenu : gratuité du loyer et du ménage, les professionnels paieront uniquement les fluides.

Il convient de définir la durée de la convention.

Après discussions, le Conseil municipal se prononce sur une durée de 6 ans. La convention débutera le 1^{er} janvier 2025 et se terminera le 31 décembre 2030.

Chemin de ronde : les travaux se déroulent comme prévu et devraient être terminés vers le 20 juillet.

Rock on the l'Oule : le Maire a appris par la gendarmerie que la manifestation n'aurait pas lieu.

Vidéoprotection : une 3^{ème} caméra de surveillance va être installée prochainement, vers l'hôtel des Voyageurs.

Travaux école : les travaux de l'école primaire concernant le projet d'école débuteront la semaine prochaine.

Sécurité piétons : 3 passages piétons vont être dessinés :

- Entre le tabac et la place des écoles
- Devant la sortie de la salle Gabriel Mourier
- Entre l'arrêt de bus et la place de l'amitié

Information manifestations : un panneau lumineux va être installé dans l'Office du Tourisme afin d'être visible de l'extérieur. Il alternera l'agenda et la présentation du village.

Tour de table :

Jeannette LACOUR souhaite informer la population qu'un concours de pétanque à la mêlée, ouvert à tous, se tient tous les mardis au camping. Les inscriptions ont lieu à 15 heures pour un début de partie à 15 heures 30.

Pierre DALSTEIN :

- La Drômoise aura lieu le vendredi 13 septembre. 300 participants sont attendus sur les 2 parcours. Toutes les salles de la commune seront utilisées pour cette manifestation.
- Le dossier sur les fermentescibles et composteurs est relancé. Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers. Une réunion aura lieu prochainement.
- Parc National des Baronnies : une carte du parc doit être affichée sur la commune. Le conseil propose de la mettre à l'office de tourisme.
- Pistes cyclables : la Communauté de Communes doit valider la proposition en septembre, suite aux relevés effectués sur le terrain.

Pierre POLETTO : le bulletin communal est édité. Il sera distribué dans la semaine.

Fin de la réunion à 20h30

Le secrétaire de séance
Pierre CHANAL DU BESSET

Le Maire
Laurent COMBEL

Séance du 8 octobre 2024

Présents :

Laurent COMBEL, Maire, *Président de séance*
Christian MOLERUS, 1^{er} Adjoint
Jeannette LACOUR, Adjointe
Brigitte PARRENT, Adjointe
Emmanuel BLANCARD, Conseiller Municipal
Pierre CHANAL DU BESSET, Conseiller Municipal
Pierre DALSTEIN, Conseiller Municipal
Cathy DELESTRE, Conseillère Municipale
François HUMBERT, Conseiller Municipal
Pierre POLETTO, Conseiller Municipal

Absents :

Pascale MUNIER, Conseillère Municipale, pouvoir donné à Jeannette LACOUR

Brigitte PARRENT est désignée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

Il soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 02/07 /2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° 1 : Réfection toiture bâtiment communal

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie de la toiture du bâtiment communal de la mairie est endommagée, ce qui provoque de nombreuses fuites dans les locaux.

Il propose de réaliser des travaux de réfection le plus rapidement possible.

Des devis ont été demandés et le montant de ces travaux est estimé à 33 072 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** de réaliser les travaux de réfection
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention au Département

Délibération n°2 : Convention fibre optique

Les études préalables au déploiement de la fibre optique ayant montré que le réseau passerait en partie sur une propriété communale, la société ADN (Ardèche Drôme Numérique) propose de signer une convention afin de préciser les responsabilités de chacun et d'établir un cadre légal pour que les travaux se déroulent au mieux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention

Délibération n° 3 : Répartition Intercommunale des frais de scolarisation du RPI 2023/2024

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention passée avec la commune de Rémuzat et notamment l'article 3 de cette convention concernant la répartition des frais de scolarisation supportés par le RPI et à répartir entre les communes partenaires.

L'état des frais du RPI a été dressé par les communes de Rémuzat et de La Motte pour l'année scolaire 2023/2024. La participation par enfant est de **1 740.70 €**.

Cette participation sera réclamée auprès de chaque commune partenaire du RPI au prorata du nombre d'enfants le fréquentant.

Le montant de la compensation entre les Communes de LA MOTTE CHALANCON et REMUZAT a été calculé et s'élève à **11 423 €**, en faveur de la Commune de LA MOTTE CHALANCON.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le montant de la participation et le montant de la compensation
- **AUTORISE** le Maire à présenter les frais de fonctionnement aux Communes adhérentes au RPI et à émettre un titre de recettes à la Commune de REMUZAT pour la compensation

Délibération n° 4 : Convention location salle de sport

Le Maire présente un projet de convention temporaire de mise à disposition d'un local commercial situé dans le bâtiment Val d'Oule, entre la Commune et l'Association « Ride l'Oule ».

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, seuls les frais de fonctionnement (électricité, eau) seront à la charge de l'Association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention

Sujets évoqués par le Maire :

Le syndicat mixte du Parc naturel régional s'engage dans une démarche de reconnaissance de niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial des Baronnies provençales. Le programme d'actions pour la période 2025-2030 a été préparé et transmis aux communes adhérentes. La candidature devant intégrer les courriers de soutien des partenaires, le syndicat a sollicité les élus.

Le Maire, après avoir regardé le programme d'actions, propose au Conseil Municipal de soutenir ce projet. Le Conseil à l'unanimité émet un avis favorable.

Camping : le résultat financier de l'année 2024 est positif. Pour 2025, un appel à candidature afin de trouver un nouveau gestionnaire sera lancé prochainement.

Snack piscine : la convention de 3 ans qui liait la Commune à Maryline JACOB étant terminée, les élus ont rencontré cette dernière. Elle souhaite renouveler la convention pour une durée identique. Le Maire rappelle que, s'agissant d'un marché public, un appel d'offres doit être obligatoirement lancé. Il demande aux élus de se positionner sur la durée de la prochaine convention (1 an ou 3 ans).

À l'unanimité, le conseil municipal se prononce pour une durée de 3 ans.

Centre de loisirs : une réunion s'est tenue dans la journée avec les responsables du centre de loisirs, la CCD, le Maire et l'adjointe Brigitte PARRENT. L'ESCD souhaiterait recruter une personne sur la commune afin de pouvoir les aider à l'avenir car ils rencontrent des difficultés à trouver du personnel. D'autre part, un problème de salle se pose car il n'y a pas de lieu de sieste dans la salle Stéphane Perrin. La responsable du centre va contacter la directrice de l'école pour envisager d'utiliser les locaux de la maternelle.

Il n'y aura pas d'accueil au centre de loisirs pour les vacances de Toussaint.

PLUI : les élus ont pris acte des propositions de l'intercommunalité. Des rencontres avec ces derniers et des réunions publiques vont être planifiées dans les communes. La mise en place du PLUI doit se faire avant les prochaines élections de 2026.

Transfert de l'eau et de l'assainissement à l'Intercommunalité : le transfert a été voté et se fera en 2026, conformément à la loi. Le Maire rappelle qu'il est totalement opposé à ce projet depuis le début, qui entraîne des coûts très élevés pour les communes. Il rappelle également qu'il n'acceptera pas la mutualisation avec la CCD concernant les agents techniques.

Isolation ancienne poste : en début d'année, le Maire avait demandé à Emmanuel BLANCARD de faire établir des devis concernant l'isolation de l'ancienne poste. Il lui demande où en est le projet. Le conseiller informe qu'il va s'en occuper prochainement.

Une fenêtre des locaux sera changée dans l'hiver.

IBM : Pierre CHANAL DU BESSET avait proposé d'étudier, par l'intermédiaire de devis, la possibilité de construire un hangar photovoltaïque sur les terrains d'IBM. Il avait précisé que cela ne coûterait rien à la commune. Le Maire lui demande l'avancement de ce projet. Le conseiller a contacté une entreprise pour cette faisabilité.

Maison de santé : les délais sont respectés et la livraison devrait intervenir fin février 2025.

Chemin de ronde : Un devis a été demandé pour le parement du mur de soutènement.

Dans le but d'alléger ce mur, le muret de la cour de l'église va être remplacé par une rambarde, ce qui permettra en plus de profiter pleinement de la vue.

Tour de table :

Pierre DALSTEIN :

- La Drômoise a été une belle réussite malgré les conditions climatiques. 350 participants.
- Schéma des déplacements quotidiens (pistes cyclables) : une réunion s'est tenue avec le Département et des propositions ont été faites. Le Département doit maintenant étudier leur mise en application.
- Déchets compostables : le projet recommence à zéro, avec une nouvelle enquête. Pierre DALSTEIN se propose de distribuer un questionnaire à la population courant octobre.

Jeannette LACOUR et Pierre POLETTO sont en relation avec les Restos du cœur du Diois qui ont fait l'acquisition depuis peu d'une camionnette équipée (frigo, congélateur, étagères, ...) afin d'étendre la distribution de denrées alimentaires sur les communes éloignées du Diois. Concernant la Motte Chalancon, la première distribution est prévue le 22 novembre 2024 à la salle Gabriel Mourier le matin. En amont, une information sera faite par les Restos du Cœur pour recenser les potentiels bénéficiaires.

Fin de la réunion à 21h15

La secrétaire de séance
Brigitte PARRENT

Le Maire
Laurent COMBEL

Séance du 26 novembre 2024

Présents :

Laurent COMBEL, Maire, *Président de séance*
Christian MOLERUS, 1^{er} Adjoint
Jeannette LACOUR, Adjointe
Brigitte PARRENT, Adjointe
Emmanuel BLANCARD, Conseiller Municipal
Pierre CHANAL DU BESSET, Conseiller Municipal
Pierre DALSTEIN, Conseiller Municipal
François HUMBERT, Conseiller Municipal
Pierre POLETTO, Conseiller Municipal

Excusés :

Cathy DELESTRE, Conseillère Municipale, pouvoir donné à Jeannette LACOUR
Pascale MUNIER, Conseillère Municipale, pouvoir donné Pierre POLETTO

Brigitte PARRENT est désignée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 8 octobre 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour, à l'exception de la mise à disposition de la salle Stéphane Perrin, sujet qui sera examiné ultérieurement.

Il propose de rajouter une délibération portant sur la mise en place d'une convention entre le diocèse et la commune pour l'entretien d'un terrain.

Délibération n° 1 : Instauration des heures complémentaires et supplémentaires

Le Maire propose d'instaurer au sein de la Collectivité la possibilité d'effectuer des heures complémentaires et des heures supplémentaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DECIDE :**

Article 1 : Instauration des heures complémentaires

D'instaurer les heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet, dans les conditions rappelées ci-avant.

Ces heures seront indemnisées, conformément au décret n° 2020-592 du 15 mai 2020.

Article 2 : Instauration des heures supplémentaires D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et (le cas échéant) les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants (sous forme de tableau ou de liste) :

Exemple :

<i>Cadres d'emplois</i>	<i>Emplois</i>
Rédacteurs territoriaux	- Responsable RH - Assistant de direction - Etc...
Adjoint technique	- Agent des espaces verts - Agent d'entretien
Autre	- Autre

Article 3 : Compensation des heures supplémentaires

De compenser les heures supplémentaires par l'attribution d'un repos compensateur et/ou par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.

Le choix entre le repos compensateur et/ou l'indemnisation est laissée à la libre appréciation de l'autorité territoriale et selon les besoins des services.

Article 4 : Majoration du temps de récupération des heures supplémentaires

De majorer, dans les conditions de la circulaire NOR : LBL/B/02/10023C du 11 octobre 2002 relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale, le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération.

Ainsi, une majoration de nuit, dimanche ou jours fériés est instaurée, à savoir une majoration de 100% pour le travail de nuit et de 2/3 pour le travail du dimanche et des jours fériés.

Article 5 : Contrôle des heures supplémentaires

Un contrôle automatisé des heures supplémentaires est mis en place.

Délibération n° 2 : Admission de créances irrécouvrables en non-valeur

Le SDG de Crest a transmis un état de produits irrécouvrables pour lesquels il sollicite l'admission en non-valeur pour le budget principal.

Le montant s'élève à 542.40 euros se décomposant ainsi :

- Combinaison infructueuse d'actes : 477.69 euros
- Poursuites sans effet : 55.25 euros
- RAR inférieur au seuil poursuite : 9.46 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins un conseiller qui vote contre (Pierre POLETTI), le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** cette admission en non-valeur.

Délibération n° 3 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Considérant que le vote du budget primitif 2025 devrait intervenir en mars 2025,

Considérant la nécessité de financer des dépenses urgentes jusqu'au vote du budget primitif.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024, selon le tableau ci-après :

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Budget 2024	1/4 budget
16	1641	Emprunts	46 250.00	11 562.50
20	2031	Logiciels	1 500.00	375.00
204	2041411	Aux communes membres du GFP	1 500.00	375.00
	2041481	Aux communes non-membres	1 500.00	375.00
	2041511	Au GFP	1 000.00	250.00
		Subventions d'équipement versées	4 000.00	1 000.00
21	2131	Bâtiments publics	30 600.00	7 650.00
	2135	Installations générales, agencements	6 000.00	1 500.00
	2138	Autres constructions	25 300.00	6 325.00
	2151	Voirie	6 000.00	1 500.00
	21531	Réseaux d'eau	5 000.00	1 250.00
	2157	Matériel et outillage voirie	8 200.00	2 050.00
	2158	Autre matériel et outillage	14 300.00	3 575.00
	2183	Matériel informatique	1 500.00	375.00
	2184	Matériel de bureau et mobilier	1 500.00	375.00
	2181	Agencements	11 600.00	2 900.00
	2188	Autres immobilisations corporelles	14 060.00	3 515.00
		124 060.00	31 015.00	
231	231	Immobilisations en cours	850 000.00	212 500.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2025.

Délibération supplémentaire n° 4 : Mise en place d'une convention d'entretien d'espaces verts entre le diocèse et la commune

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a proposé aux représentants du Diocèse de mettre à disposition les agents techniques de la Commune pour assurer l'entretien des espaces verts sur la parcelle C 1888, située derrière l'église, à hauteur de 2 passages par an.

Une convention doit être établie à ce sujet, entre la Commune et le diocèse, représenté par Marc PICCARDI et Anne Sophie BRUGIERE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention

Sujets évoqués par le Maire :

Travaux autour de l'église : les travaux suivants seront réalisés dans les prochains mois : parement du mur de soutènement du chemin de ronde, démolition du muret dans la cour de l'église et mise en place d'un garde-corps, aménagement de l'accès jusqu'aux escaliers.

Projet pour les jeunes : l'association L'Oule Rider propose la création d'une plateforme mobiludique et skatepark d'une surface d'environ 40 m², à côté du City park.

Ce projet, chiffré à 118 620 €, serait subventionné à 80 %, le reste serait à la charge de la Commune. Le Maire propose de rencontrer le responsable de l'association avec les élus afin de se faire expliquer ce projet plus en détail.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) sera débattu prochainement en conseil municipal.

La validation en conseil communautaire est prévue pour mars/avril 2025.

Bacs à compost : les bacs à compost situés derrière la salle polyvalente ont été déplacés au bout du parking de la gendarmerie. De l'affichage sera mis en place aux abords afin d'expliquer aux usagers le fonctionnement. Les agents techniques seront formés à cet effet.

Tour de table :

Brigitte PARRENT a assisté à une réunion avec la société ADN pour le développement de la fibre. Certains propriétaires n'ont pas encore signé les conventions de passage, ce qui retarde le projet.

Pierre CHANAL DU BESSET informe sur l'avancement du projet de construction d'un hangar photovoltaïque sur le site d'IBM. Sur la dizaine d'entreprises contactées, seules 2 d'entre elles ont répondu. Des devis sont en cours. Le conseil se prononcera ultérieurement sur ce projet.

François HUMBERT évoque le sujet du remplacement des fenêtres dans l'Ancienne Poste.

Des devis ont été faits : le changement de 2 fenêtres avec leurs volets coûterait 4 200 euros.

Le Maire souligne qu'il serait dommage de ne pas demander de subvention.

Emmanuel BLANCARD pense qu'il serait préférable d'étudier un projet de rénovation de ce bâtiment dans son ensemble (rénovation de l'appartement et de la salle aux associations, isolation) et il propose de se charger de le faire chiffrer. Le conseil accepte cette proposition. Le Maire précise que le montage d'un tel dossier nécessite du temps afin de trouver le financement et de lancer les marchés publics. De ce fait, les travaux ne pourraient pas être réalisés en 2025.

Jeannette LACOUR a assisté à une réunion avec la société ACSENT au sujet du fonctionnement de la cantine scolaire. Des réunions régulières seront mises en place.

Elle informe le conseil du retour des restos du cœur suite à leur première distribution : cette première journée s'est bien passée. Le profil des personnes accueillies est le suivant : personnes seules, souvent retraitées ou en emploi précaire, sans mobilité, avec des charges de logement élevées. Le prochain passage sera le 13 décembre à la salle Gabriel Mourier.

Emmanuel BLANCARD était présent à l'Assemblée Générale du Club Sportif. L'entretien des chemins continue de poser un problème car aucun organisme public n'en assure la compétence. Le Maire réitère la mise à disposition de 3 jours d'agents techniques pour débroussailler. Le club accepte de faire des petits travaux d'entretien.

Christian MOLERUS informe que le chemin rural du bas Viarard a été piqueté.

Pierre POLETO prépare l'exposition pour le rallye MonteCarlo. Cette exposition se tiendra dans l'Ancienne Poste du samedi 21 décembre au lundi 3 février.

Pour rappel, le rallye sera sur la commune le samedi 25 janvier et le rallye historique le samedi 1^{er} février.

Fin de la réunion à 20h30

La secrétaire de séance
Brigitte PARRENT

Le Maire
Laurent COMBEL

Travaux effectués en 2024



- Nettoyage des ponts et ouvrages d'art
- Réouverture du chemin communal du Viarard
- Débardage des arbres tombés dans l'Oule
- Végétalisation et nettoyage du cimetière
- Elagage au camping (phase 1)
- Clôture de l'école maternelle
- Travaux de rénovation et de peinture pour la création d'un laboratoire (couloir de l'école primaire)
- Rénovation de l'appartement communal au-dessus de l'agence postale communale
- Création du parking d'été à côté du City-Stade
- Entretien général (réseau eau potable, réseau eaux usées, chemin communaux)

Travaux sur le mur de l'église et du chemin de ronde



Le mur de soutènement en béton est terminé.

Un parement en pierre est prévu afin de recouvrir le mur actuel, et les travaux de modification de la partie haute du mur du parvis devant l'église (côté ouest) sont actés.

Ces modifications (mur remplacé par une rambarde en fer forgé, sur une hauteur de 1 mètre) permettront d'alléger le poids de ce mur sur le mur inférieur, et permettront de découvrir le magnifique point de vue sur les toits de notre village et la campagne environnante. Nous sommes en attente de devis.

Par ailleurs, nous attendons la validation de l'assurance pour effectuer les travaux concernant les dégâts causés sur la propriété voisine.

Maison de Santé

Comme prévu, les travaux seront terminés à la fin du 1^{er} trimestre 2025.

Un appel à candidature « médecins généralistes » a été lancé sur le site « le quotidien du Médecin ».

Nous attendons les candidatures.

Reprise de la salle de sport

Des nouvelles de la salle de sport reprise en septembre par l'association « Ride l'Oule » :

Axel Aubery, son président, a repris cette salle grâce au soutien de la Mairie de La Motte Chalancon et a présenté son équipe (nouveau coach et nouveau fonctionnement) lors de l'inauguration le 15 septembre dernier. Depuis sa réouverture, le nombre d'adhérents ne cesse d'augmenter et la fréquentation est importante.

Nous souhaitons à son président et à sa nouvelle équipe une bonne installation et la réussite dans ce beau projet.

« Incivilités ... dégradations ... encore et toujours »

C'est une histoire sans fin ... la mairie pense qu'il est nécessaire de parler, de toutes ces incivilités qui pourrissent la vie de tous, car il ne faut pas que cela devienne la « normalité » dans notre beau village.

La liste est longue à n'en plus finir :

- dégradations sur le mobilier urbain (poubelles cassées à coups de pieds que la mairie remplace et qui sont de nouveau détériorées quelques jours après),
- cartons et déchets laissés au pied des containers,
- sans parler des chiens errants et des crottes de nos amis canins qui ne sont pas ramassées ...

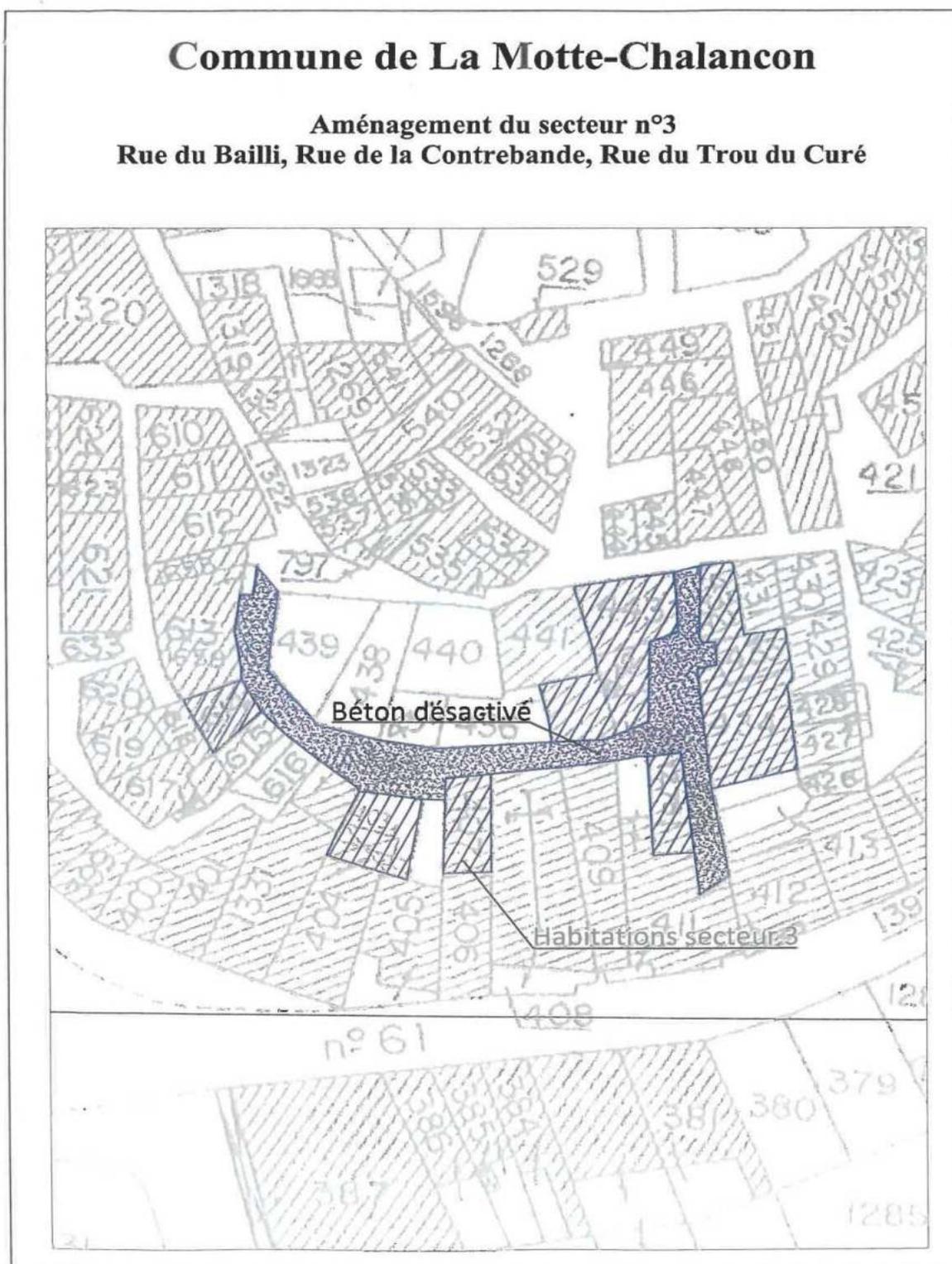
Ces actes sont absolument inadmissibles et les réparations coûtent cher aux contribuables.

Si les dégradations sur le mobilier urbain se renouvellent, la mairie prendra la décision de ne plus les remplacer et des plaintes seront déposées systématiquement.

Rénovation des calades

Les travaux de rénovation des calades reprendront au printemps 2025 avec l'aménagement du secteur n°3.

Rappel : Les reprises de tous les branchements privés, y compris les percements de mur à partir des tampons et compteurs posés en limite de propriété, sont à la charge des propriétaires et sont obligatoires.



Cérémonie du 11 novembre

« C'était il y a 106 ans. A la 11^{ème} heure du 11^{ème} jour du 11^{ème} mois, les clairons égrenent les notes du « cessez-le-feu ». Ce sont ces sacrifices que nous commémorons aujourd'hui, auxquels sont agrégés depuis 2012 ceux de tous les « morts pour la France ».

Ce lundi 11 novembre, le maire Laurent Combel, accompagné des élus et des corps constitués de Gendarmerie et Sapeurs-Pompiers, avait invité la population à le rejoindre place du Pont pour défiler jusqu'au monument aux morts, place des Ecoles ; une cérémonie émouvante à laquelle de nombreux mottois ont assisté.



Le maire regrette qu'en ce jour de commémoration, il n'y ait pas plus d'enfants présents pour honorer la mémoire de ces disparus. Cette jeunesse, ces jeunes générations « passeur d'histoire », futurs citoyens ne doivent pas oublier tous ces « Hommes » qui se sont sacrifiés pour que nous vivions librement. C'est une partie de notre Histoire.

Après avoir égrené la longue liste des Morts pour la France durant les différents conflits, le maire et ses adjoints ont déposé une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts, suivi d'une minute de silence en hommage à tous ces soldats morts pour sauver notre Patrie. Puis le maire a lu le message de Sébastien Lecornu, Ministre des Armées.

Le devoir de mémoire ne doit jamais s'effacer avec le temps. Il est important pour tous de se souvenir. Nos soldats se sont battus depuis des générations et continuent de se battre pour notre liberté. Ils nous laissent un devoir de gratitude, de lucidité et d'espérance.

Cette cérémonie a été suivie du verre de l'amitié offert par la Mairie.

Les Restaurants du Cœurs

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) communique :

Le camion des Restos du Cœur de la Drôme passera dans notre commune pour apporter une aide alimentaire aux personnes en situations de précarité, à compter du vendredi 22 novembre 2024.

Calendrier des passages du camion (sauf cas particuliers) à La Motte Chalancon :

Les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois
Salle Gabriel Mourier, 740 Grand Rue

De 9h15 à 10h45

Renseignements et inscriptions : 06.68.41.47.96



Colis de Noël aux personnes âgées



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) rappelle les règles d'attribution de ces colis :

- être âgé(e) de 75 ans ou plus,
- être inscrit(e) sur la liste électorale de la commune,
- une boîte de chocolat est adressée aux personnes absentes de la commune (veuillez transmettre votre adresse de résidence à la Mairie),
- la distribution des colis s'effectue la semaine avant Noël.

Etat Civil 2024

Naissances



Zoe GENEST (5 mars)
fille de Lola CHAUVIN et de Maxime GENEST

Jade PETIT (23 avril)
fille de Laétitia PLASSE et de Thimotey PETIT

Catéliya BARRA (26 juin)
fille de Coralie BEGOU et Romain BARRA

Ange PICCARDI BRES (27 août)
fils de Marine BRES et Valentin PICCARDI

Mariages



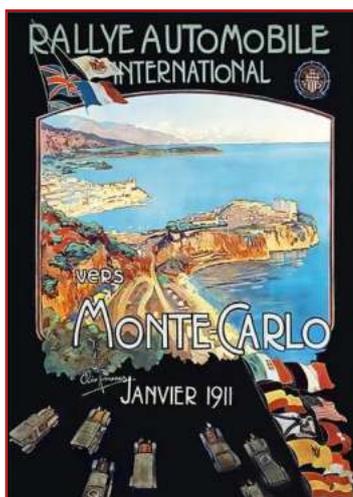
BEGOU Maëlyss et **MORETTE** Nicolas (22 février)
PIERRE Catherine et **RAGONNEAU** Pascal (10 juillet)
MARTIN Emmanuelle et **TAXIL** Lionel (24 août)

Décès



PONCON Danielle née VACHIER (16 décembre 2023)
BRUNEAU Monique née CORNET (3 avril)
MOURIER Claudette née MARTIN (11 avril)
JOSSERAND Gérard (8 août)
JOUVE Bruno (18 août)
NIVOLLET Bernard (15 août)
LE GAONACH Jean-Paul (23 août)
BROC Raymonde née GAUD (15 septembre)

Rallye Monte-Carlo ... de nouveau chez nous



Depuis sa 1^{ère} édition en janvier 1911, le plus vieux rallye du monde a survécu à beaucoup d'épreuves. Dure école où s'expriment le courage et le talent, il attire les sportifs, du plus grand champion à l'amateur débutant et passionne les foules, du plus jeune au plus âgé.

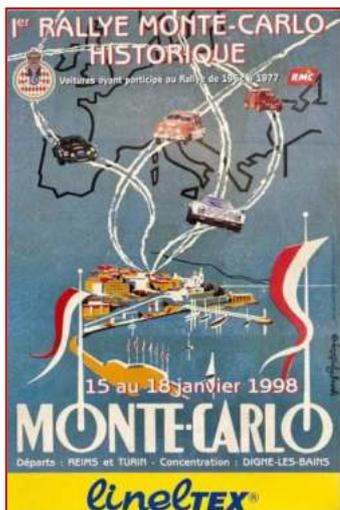
C'est pour l'édition 1948 que le règlement va évoluer et que le circuit officiel partira de Monaco pour y revenir.

Avec la normalisation des compétitions qui accompagne la mise en place du World Rally Car (WRC) en 1997, le rallye Monte-Carlo perd deux de ses atouts spécifiques : le parcours de concentration et la « nuit du Turini ». L'épreuve n'en reste pas moins un temps fort de la saison de sports automobiles et participe au rayonnement de la Principauté et de ses environs.

Par le passé, le Rallye Monte-Carlo WRC a traversé notre commune :

- soit pour des étapes de « liaison » entre deux spéciales,
- soit pour des « spéciales » entre La Motte Chalancon et St Nazaire le Désert (17 fois entre 1978 et 2021 : 10 fois au départ de La Motte Chalancon, arrivée St Nazaire le Désert et 7 fois au départ de St Nazaire le Désert, arrivée La Motte Chalancon)

Le village se prépare à accueillir une nouvelle fois le départ de la « spéciale » La Motte Chalancon/Saint-Nazaire le Désert pour le rallye Monte-Carlo WRC le samedi 25 janvier prochain (2 départs prévus : 8h59 et 14h59).



Par ailleurs, comme chaque année, le rallye Monte-Carlo Historique passera par la Motte avec une « spéciale de régularité » prévue le samedi 1^{er} février (départ La Motte 14h30, arrivée Saint Nazaire le Désert) et une « spéciale » prévue le lundi 3 février (départ St Nazaire le Désert 10h40, arrivée La Motte Chalancon).

C'est en 1998 qu'a lieu la 1^{ère} édition du rallye Monte-Carlo Historique, depuis cinq grandes villes européennes (Reims, Oslo, Londres, Turin et Bad-Hombourg) pour amorcer le 1^{er} itinéraire dit de « concentration ». Ce rallye est réservé aux véhicules d'un modèle ayant participé à un rallye Monte-Carlo entre 1911 et 1982.

A chaque passage, notre commune voit arriver une « horde » de spectateurs passionnés qui envahit et redonne vie au village durant 2 jours en cette période hivernale, plutôt calme.

Un vrai atout économique pour l'ensemble du territoire.

Bienvenue au Rallye Monte-Carlo ...







ACCA

L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) est composée des chasseurs et des propriétaires fonciers apporteurs volontaires ou non. Elle compte 37 membres chasseurs durant cette saison de chasse 2024-2025. La saison de chasse commence le deuxième dimanche de septembre pour s'achever le deuxième dimanche de janvier, sauf pour le grand gibier qui peut être chassé jusqu'à la fin février et pour la grive et la bécasse qui peuvent être chassées jusqu'au 20 février. A compter du 1er juin, la chasse au sanglier est possible notamment en cas de dégâts constatés aux cultures.

Les populations de petit gibier, notamment du lièvre, semblent stables. Malheureusement la population de lapin de garenne est toujours très basse et se cantonne à proximité des maisons, essentiellement au quartier « Vers roche de Saint Antoine ». Les populations de grand gibier, notamment du cerf, semblent en progression.

Les dégâts du grand gibier aux cultures sont pris en charge en totalité par les chasseurs, ce qui a représenté des sommes très importantes ces dernières années. A noter que les chasseurs payent également pour les territoires en opposition sur lesquels ils ne peuvent pas chasser et où le grand gibier se réfugie

La chasse qui fait partie des traditions de nos campagnes doit rester un loisir. Le droit de chasse est étroitement lié au droit de propriété. La surface chassable de l'ACCA est de l'ordre de 1200 hectares et 96 % de cette surface fait partie du domaine privé.

Les maîtres mots pour les chasseurs doivent être la sécurité, le respect de la propriété d'autrui et le respect des autres utilisateurs de la nature.

Afin d'accroître les mesures de sécurité, il est souhaitable que pendant la saison de chasse, tous les utilisateurs de la nature soient vêtus avec des couleurs vives, pour être mieux vus par les chasseurs et le plus tôt possible. Les zones où se déroulent les battues au grand gibier sont signalées par des panneaux d'information posés sur les voies de circulation ouvertes au public. Si ces panneaux n'interdisent pas l'accès, ils préviennent les usagers de ces voies, de la possibilité de rencontrer des chasseurs et sur la nécessité d'être vigilant car des chiens ou des gibiers peuvent traverser les voies dans ces zones.

Le Président, Claude TALON

Aéro-Club de La Motte

Quelques nouvelles de l'Aéro-club de La Motte.

Notre piste d'avion est redevenue Altiport.

Une fiche dédiée, éditée par le Service d'Information Aéronautique le 8 Août 2024, sert de référence à l'utilisation de l'Altiport par tous les pilotes civils ou militaires pilotant des aéronefs de masse inférieure ou égale à 5.700 T.

La souscription aux abonnements, 100 Euros par an, hors année civile, par aéronef basé à l'extérieur, se généralise. La taxe d'atterrissage unitaire de 8 euros reste en vigueur. Le stationnement et camping sont gratuits.

Notre ULM, le Jokker 300, trois axes, permet de comptabiliser les heures effectuées sur cet aéronef en « heures avion », et ainsi de renouveler une licence Avion (12 h de vol précédant la date de renouvellement) en dehors du test de renouvellement (1h).

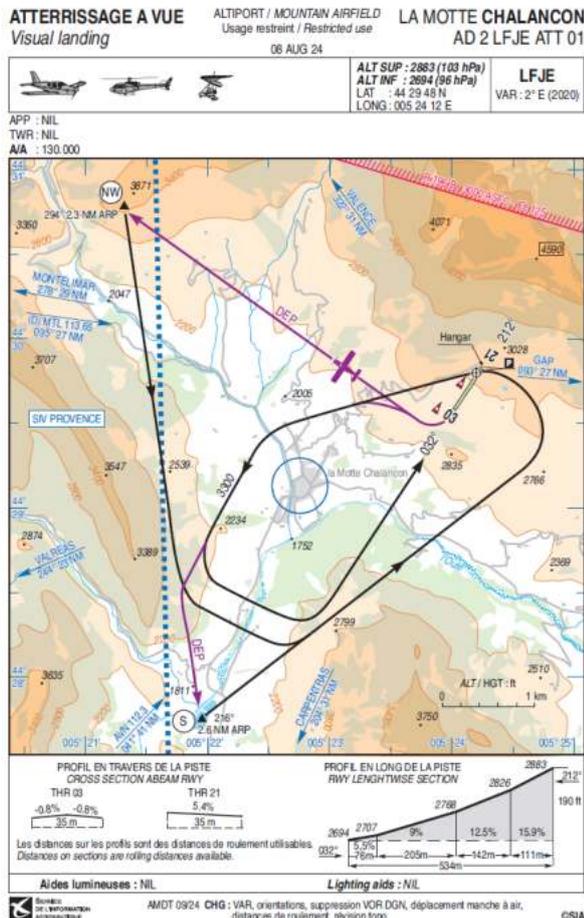
La flotte de l'Aéro-club se trouve dans la configuration ULM, tout en gardant les avantages de l'avion. Le coût d'exploitation de l'ULM (Masse inférieure à 472,5 kg), est moindre que celui d'un avion, de l'ordre du tiers de frais en moins pour l'Aéro-club.

Le tarif du Jokker 300 est de 75 Euros de l'heure.

Avec une cotisation annuelle de 50 Euros, les pilotes bénéficient de conditions très avantageuses pour voler à partir du terrain d'aviation de La Motte Chalancon.

Les pilotes de l'Aéro-club, qualifiés ULM, peuvent accéder, en plus des pistes de montagnes, à un réseau très dense de petites pistes « ULM », qui se sont construites en quelques années dans l'hexagone.

Le Jokker 300 nous permet également de faire des baptêmes, des promenades aériennes, sans la limitation commerciale de 30 minutes sur avion, au tarif de 100 Euros de l'heure.



AIP FRANCE AD 2 LFJE TXT 02
08 AUG 2024

LA MOTTE CHALANCON

Décollage : TKOF: RWY 21 obligatoire. RWY 21 compulsory.
 Dégager dès que possible par la droite après décollage. Clear the RWY axis by the right after TKOF as soon as possible.

Départs : Suivre les tracés figurés sur la carte. Follow the circuits drawn on the chart.
 DEP vers le Nord : par le point NW. DEP towards North: via NW point.
 DEP vers le Sud : par le Point S. DEP towards South: via S point.

Points de compte rendu	Coordonnées	Noms
NW	44°30'47" N - 005°21'19" E	Travers Est CHALANCON / East abeam CHALANCON
S	44°27'45" N - 005°21'57" E	Lac de CORNILLON SUR OULE / CORNILLON SUR OULE lake

Informations diverses / Miscellaneous

- Horaires sauf indication contraire / Timetables unless otherwise specified
 UTC HW : -1HR / UTC WIN : SUM SKED : -1HR
- Situation / Location : 2 km NE LA MOTTE CHALANCON (26 - Drôme).
 - ATS : NIL.
 - VFR de nuit / Night VFR : Non agréé / Not approved.
 - Exploitant d'aérodrome / AD operator : ACB.
 - CAA : DSAC Centre-Est (voir / see GEN).
 - BRIA : BORDEAUX (voir / see GEN).
 - Préparation du vol / Flight preparation : Acheminement FPL VFR / Addressing VFR FPL : voir / see GEN.
 - MET : voir / see GEN : Station : NIL.
 - Douanes, Police / Customs, Police : NIL.
 - AVT : NIL.
 - RFFS : Niveau 1 / Level 1.
 - Péril animalier / Wildlife strike hazard : NIL.
 - Hangars pour aéronefs de passage / Transient aircraft hangars : NIL.
 - Réparations / Repairs : NIL.
 - ACB : de La Motte Chalancon - SOTACAM; TEL : 06 77 86 87 95. Site internet : <http://altsurfaceaeromotte-lje.fr/>
 - Divers / Miscellaneous : L'usage de l'altiport est soumis à redevance d'atterrissage (redevance forfaitaire annuelle possible). / Use of the altiport is subject to a landing fee (flat annual fee possible).

Amicale des sapeurs-Pompiers

L'amicale des sapeurs-pompiers de la Motte Chalancon organise tout au long de l'année différentes manifestations ouvertes au public :

- Depuis quelques années, nous participons au marché de Noël, ce qui nous permet de présenter le calendrier au public et de recevoir les dons des résidents de nos communes d'intervention.
- Pour la deuxième année, un concours de pétanque suivi d'une soirée dansante avec DJ a été organisé par l'amicale avec l'aide des conjoints.
- Pour la fête votive, nous avons organisé une journée portes ouvertes dans notre caserne pour le plus grand plaisir du public. Nous espérons recommencer l'année prochaine avec cette fois-ci une animation qui pourrait se faire sur la place des Ecoles (après accord du chef de centre et de la municipalité).
- Nous étions au rendez-vous de toutes les associations de la vallée au lac de Cornillon.

Les sapeurs-pompiers doivent obligatoirement participer tout au long de l'année à des FMA (Formations pour le maintien des acquis) afin de maintenir leurs connaissances et savoir-faire. L'amicale organise parfois, à la suite de ces FMA, un repas afin de tous se retrouver et partager un moment de convivialité.

Le chef de centre et l'amicale des sapeurs-pompiers de la Motte Chalancon remercient toute la population pour son accueil et sa générosité lors du passage de nos pompiers volontaires pour la distribution des calendriers.



SDIS 26 **URGENT !** POUR + d'INFOS

LA MOTTE-CHALANCON A BESOIN DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Vous avez entre 16 et 55 ans ? Vous habitez sur la commune ou sur une commune voisine ?

VENEZ NOUS RENCONTRER ! chefs.cislamottechalancon@sdis26.fr ou 06 79 96 47 97

Comité de Jumelage La Motte Chalancon-Stembert

Nous avons débuté cette année 2024 avec une buvette pour le rallye Monte-Carlo historique en février.

Le 1er juin, nous avons organisé la fête de la bière perturbée par l'arrivée de la pluie, ce qui n'a pas découragé les personnes présentes. L'enthousiasme de chacun a permis d'aller jusqu'à la fin de cette journée, finalisée par un concert jusqu'à minuit avec une belle ambiance.

Le repas champêtre de septembre au camping municipal fut une réussite avec une centaine de personnes inscrites et une journée ensoleillée. Un rendez-vous annuel très apprécié pour la convivialité et le concours de boules à la mêlée.

Pour 2025, nous prévoyons une buvette pour le rallye Monte-Carlo du 25 janvier, ainsi que la fête de la bière et le repas champêtre date à définir.

Nous remercions tous les bénévoles, les participants aux manifestations ainsi que la mairie pour leurs soutiens

Bonnes et heureuses fêtes à tous.

Le comité de jumelage la MOTTE CHALANCON-STEMBERT

Comité des Fêtes de La Motte Chalancon

Les festivités du Comité des Fêtes de la Motte Chalancon ont débutées le 13 juillet 2023, avec un retour de l'édition sur la place des écoles. Nous avons pu observer une très belle affluence, avec beaucoup de personnes du village et des alentours.



Au mois d'août, notre traditionnelle fête votive s'est déroulée sur la place des écoles. Au programme : rencontre de pétanques, soirées animées par un DJ ou par un orchestre, défilé de chars et feu d'artifice. Le succès fut au rendez-vous, avec, à souligner, une très belle affluence et une superbe ambiance lors des trois journées. Nous remercions l'ensemble des personnes présentes lors des événements ainsi que nos bénévoles, les commerçants du village et la mairie pour leur aide. Et sachez que notre équipe met tout en œuvre pour la préparation des festivités 2025.

Le bureau du comité des fêtes

Le Tambourinaire

Les activités de l'association :

Malgré les difficultés dont souffre « l'esprit associatif », notre association regroupe, en fin d'année, plus d'une centaine d'adhérents... Nous les remercions très sincèrement de leur fidélité !



Les promenades

Nos balades (*gratuites, sans aucun caractère sportif ou dangereux*) continuent d'offrir un intérêt particulier pour la connaissance de notre patrimoine... Nous sommes toujours accompagnés d'un spécialiste du parcours offert, historien, botaniste, géologue ou plus généralement excellent connaisseur de notre contrée... Par contre, elles ont perdu leur caractère « rando » du fait des problèmes de locomotion de votre serviteur, qui continue toutefois d'organiser des balades en style « saut de puce », d'un site patrimonial de grand intérêt à un autre.

C'est ainsi que nous avons emmené un groupe s'ami, depuis Cornillon au col de Chamauche, avec de nombreux arrêts (le paysage de la montagne de Longe Serre, l'église de la Motte, la Combe de Chalancon, l'ancien glacier de Chamauche, et tant d'autres sites d'intérêt géologique ou patrimonial certain)

Et, le 20 octobre, la « journée des champignons », particulièrement réussie cette année tant par le nombre de participants que par l'abondance et la variété des espèces recueillies ... Une journée très didactique, ... et aussi très gastronomique, chaleureuse, chez Joël Morin à Pomerol.

Le journal...

Toujours 4 numéros par an (20 à 24 pages en couleurs) dans lesquelles nous nous efforçons de traiter des sujets d'ordre régional et toujours patrimonial, ainsi que d'autres sujets plus généraux, voire philosophiques... le lectorat est Mottois, bien entendu, aussi bien que régional, voire international (Allemagne, Belgique, Grande Bretagne, Etats Unis...)

Association « J'aime lire » Bibliothèque Mottoise

Lors de notre assemblée générale du samedi 9 mars, un nouveau bureau a été élu :

Madame Dominique CHAUVIN, Présidente ; Madame Annie MATHIEU, Trésorière et Madame Sophie CARRE, Secrétaire. Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles bénévoles qui ont rejoint l'équipe cette année et en profitons pour remercier toutes les personnes, une douzaine, mobilisées autour de la bibliothèque.



Nos horaires d'ouverture : les mercredis de 15h à 17h et les samedis de 10h à 12h.

Vous trouverez un large choix de livres pour adultes : des romans, des romans policiers, des BD, des documents, des biographies ainsi que des livres imprimés en gros caractères ; et pour les enfants : des livres de contes, des romans, des documents, des BD, des livres pour les plus petits... C'est avec plaisir que nous vous accueillons. Pour les personnes ne pouvant venir jusqu'à la bibliothèque, nous vous proposons un portage à domicile, n'hésitez pas à nous contacter.

A l'occasion du printemps des poètes nous avons organisé en collaboration avec le cercle de l'amitié une lecture ainsi qu'une dictée. A refaire l'année prochaine ?

Comme chaque année pendant la période estivale, vous avez pu acheter des livres de seconde main sur notre stand du marché le lundi matin, ces ventes nous permettent d'acheter de nouveaux ouvrages.



Tout au long de l'année nous organisons des animations : lectures et contes par Anne, Môm et Christine, pour les enfants scolarisés à La Motte Chalancon, Sahune et Saint Nazaire Le Désert.

Concernant août, Môm et sa roulotte ont rendu visite aux habitants d'Establet, Bellegarde en Diois, Montlahuc, Saint Dizier en Diois et La Motte Chalancon pour des soirées contées et musicales.

En septembre, à l'initiative de La Dynamotte, nous avons participé au forum des associations au plan d'eau du Pas des Ondes, ce fut un moment très convivial.

Cette année, notre candidature pour le Festival des bibliothèques drômoises « De lignes en scène 2024 » (saison culturelle) a été retenue. Nous avons eu le plaisir de vous proposer le dimanche 10 novembre une présentation par M. Jean-Claude DAUMAS, la vie d'autrefois aux environs de La Motte Chalancon et une lecture

musicale « Chaudun, la montagne blessée » d'après le livre de Luc BRONNER avec la Cie Le Pas de l'Oiseau de Veynes (05).

Nous remercions la mairie pour le prêt de la salle Stéphane Perrin, la médiathèque départementale de la Drôme et M. DAUMAS pour cet après-midi instructif et festif qui fut un beau moment de partage. Cette animation a rencontré un beau succès, nous avons accueilli une centaine de personnes.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.
L'équipe de la bibliothèque.



Club Sportif et Culturel Mottois

Vous l'aurez sans doute remarqué si vous empruntez nos circuits, l'entretien des parcours balisés par la *section randonnée et VTT* se poursuit à minima car la mise en place de conventions avec les propriétaires privés n'a guère avancée !

Découragés, E. Ruchon et M. Laurie ont expliqué lors d'une rencontre ouverte à tous le 2 mai 2004 à La Motte, les raisons pour lesquelles, ils ne souhaitent plus être responsables de la section rando. Nous avons alors également préparé, lors de cette rencontre, la réunion du 14 mai. Celle-ci a eu lieu en présence de représentants de la Communauté des Communes du Diois, du Département, de la Fédération de randonnée, des mairies de La Motte Chalancon, de Chalancon, de Rottier et d'Establet. Nous étions 5 représentants du CSCM. Mme Valla, représentante de la Communauté des Communes du Diois, a mené la séance et a rappelé les types de chemins : chemins privés, chemins communaux, chemins ruraux, ces chemins pouvant être inscrits au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) si les mairies en ont fait la demande.

En France, il est possible de circuler notamment à pied ou à vélo sur tous les chemins dès lors qu'aucune indication ne matérialise son interdiction. Par contre pour baliser, entretenir, promouvoir un itinéraire, il est nécessaire de passer une convention avec les propriétaires.

Actuellement, sur le territoire de la Communauté des Communes du Diois, ce sont les communes qui ont la compétence « chemins » et qui doivent donc signer les conventions avec les propriétaires. Baliser et réaliser le petit entretien d'un circuit (la Com-Com nous a déjà doté de 2 kits "balisage/entretien et va nous fournir petit à petit d'autres kits) est ce qui est attendu d'une association comme la notre. Il ne nous est cependant pas interdit de faire la promotion des boucles comme nous le faisons actuellement via les livrets papier ou le site internet si nous le souhaitons. Nous nous sommes entendus sur un fonctionnement avec des sentinelles dont le rôle est de vérifier l'état des circuits. S'il y a besoin de travaux mécanisés, le CSCM contacte la Com-Com tout en informant département, fédération de rando et mairies concernées. La Com-Com gèrera alors les travaux avec les mairies.

Une prochaine réunion était envisagée en septembre à laquelle devaient être également invitées les collectivités locales voisines puisque nos circuits sont souvent sur plusieurs communes, interco, parc... MAIS, au moment de rédiger cet article, aucune date n'a été fixée !!!

Malgré cet avenir des boucles incertain, de nombreux bénévoles équipés de sécateurs et de petites scies, ont parcouru les sentiers pour éviter qu'ils se referment car les végétaux ont abondamment poussé au printemps et même encore après... Merci à eux !

Catherine Chamant a proposé à plusieurs reprises des randonnées ouvertes aux membres de CSCM. Des personnes extérieures au club, attirées par cette belle initiative, ont souhaité rejoindre ce groupe de marcheurs et marcheuses. N'hésitez pas à les rejoindre !

Deux premières sorties "à la découverte du patrimoine naturel de la vallée" ont été proposées par Emmanuel Ruchon aux membres de l'association le 1er juin au Pas des ondes sur le thème des milieux humides et le 13 juin pour un recensement des sites de nidification d'hirondelles de fenêtre et de martinets noirs sur le village. Suite à ce recensement un document sera créé par la LPO AURA et transmis à la mairie pour que, conformément à la législation, ces sites de reproduction soient pris en compte lors des demandes de travaux.

Deux parcours de VTT balisés par le CSCM ont été mis en valeur sur le site du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales suite à un travail collaboratif avec un stagiaire du Parc.

Comme chaque année, nos charmantes ravitailleuses et nos sympathiques orienteurs ont participé à la Drômoise mi-septembre, avec encore plus de coureurs au départ à la Motte malgré une météo défavorable...

ET côté culture ...



Jean-Claude Daumas a, entre autres, concocté un Cahier de l'Oule intitulé "60 ans de recherches et de publications en Pays de l'Oule (et alentours)", participé à la co-écriture du livre "ETE 44 Le Diois dans la tourmente" et rédigé un article à paraître dans les "Etudes Drômoises" de décembre 2024 sur *MONTLAHUC, les trois âges d'un hameau*. A noter également que les deux Cahiers de l'Oule sur la préhistoire du Trou Arnaud sont désormais accessibles par internet (*site HAL science*)

Il a également animé 2 soirées sur la Préhistoire en Diois-Baronnies et une séance adaptée pour les écoliers de Bellegarde en Diois.

Bonnes balades à pied ou à vélo et bonnes lectures à toutes et tous !

Association Mandricool

BLUE MOTTE JAZZ

Deux jours de jazz, les premiers lundis et mardis du mois d'août. L'association MANDRICOOL propose à travers le Jazz, musique très ouverte et accessible, un événement festif et la découverte de musiciens talentueux, d'instruments et de voix. C'est une fête authentique, qui offre aux mottois et aux vacanciers des vallées, deux soirées d'été musicales magiques.

La neuvième édition du festival en 2024 a rassemblé 1000 personnes, pour quatre concerts gratuits sur la place du Fort, quatre concerts payants dans l'enceinte du jardin du Fort qui surplombe les magnifiques toits de La Motte, avec une splendide vue sur les montagnes drômoises.

Un moment ludique en famille, entre amis, avec les jeux en bois autour de l'apéro musical près de la buvette aux lumières de guinguettes, deux soirées de concerts sous les étoiles... clôturées par un bal jazzy.

Merci aux 50 bénévoles de la vallée de l'Oule, ils portent ce festival.

Quelques bons souvenirs en photos, extraits musicaux, sur notre site « <https://bluemottejazz.fr/>, le festival, édition 2024 », sur facebook et instagram et bientôt la nouvelle programmation.

Vous voulez nous rejoindre, devenir bénévole, soutenir le festival, contactez-nous : Claire Piccardi/Mabilais 0681255965, Caloue Brugière 0679062363

Réservez dès à présent l'événement de l'été 2025 : **lundi 4 et mardi 5 août 2025 : Blue Motte Jazz 10^{ème} édition !**



Association « La Dynamotte »



Le fil de La Dynamotte dans la toile associative de la vallée

En 2024, nous avons à cœur de stimuler le partenariat inter-associatif.

En mars, à Cornillac et avec le comité des fêtes, **une première rencontre rassemblant des associations de la vallée** et ses bassins versants a fait émerger plusieurs volontés et projets communs dont : **un agenda numérique partagé d'événements, le forum des associations** co-organisé, avec les comités des fêtes de Cornillon et Cornillac, **en septembre** au Plan d'eau ; une fête de la musique commune à partir de 2025.

La Dynamotte, *c'est également*, **les marchés d'été** du vendredi soir, ses stands **de producteurs et d'artisans locaux** et cette année, **le soutien des fourneaux de Yaya**.

C'est aussi, **la salle du Posterlou**, où se tiennent les expos, les événements, les réunions, les ateliers, avec un accès internet.

Et, l'annuelle fête d'accueil des nouveaux habitants autour du **fameux concours de soupes de novembre**.

Enfin, La Dynamotte ne serait pas aussi éclectique sans :



LE RÉSEAU D'ARTISTES de la vallée de l'Oule, qui compte, à ce jour, 194 membres.

Deux rendez-vous incontournables ont eu lieu en 2024 ; **l'itinéraire artistique lors du week-end de Pentecôte** avec 60 exposants sur Rémuzat, Cornillac,

Cornillon, Valdoule et La Motte ainsi qu'**une exposition collective lors du week-end de Toussaint** avec 30 exposants à La Motte-Chalancon.

De plus, **7 expositions** ont été organisées à « l'Ancienne Poste / Posterlou ».

Enfin, **trois ateliers permanents** ont fonctionné au cours de l'année : **Atelier peinture à l'huile, Atelier transparence et Atelier fresque**.

En septembre, le **prêt d'œuvres d'Arts** a été reconduit **en partenariat avec la bibliothèque mottoise**.

Site internet : www.reseau-artistes-oule.fr ; Contact : reseau.artistes.oule@gmail.com

LES MOTT'ZIKALES,

Le groupe de **musique trad**, issu de La Motte, où se retrouvent chaque semaine pour répéter 9 musiciens qui composent ce **groupe folk** : accordéons, banjo, mandoline, flûte de pan, cornemuse, guitares, percussion et flûte traversière.

En 2024, **les Mott'Zikales ont animé 18 bals Folks**, de Nyons à Rosans, en passant par les Pilles, Sahune, Villeperdrix, Saint-Nazaire-le-Désert, Aucelon, Rémuzat, Arnayon, Sainte-Marie/Valdoule, Montlahuc, sans oublier Chalancon, Cornillon, Cornillac et La Motte-Chalancon....

Site internet : <https://mottzikales.org>; Contact : info@mottzikales.org (06 88 36 55 69)



LA PETITE GAZETTE DE ANNE qui, chaque mois compile les événements de la vallée et est envoyé à qui en fait la demande, sur simple adhésion.

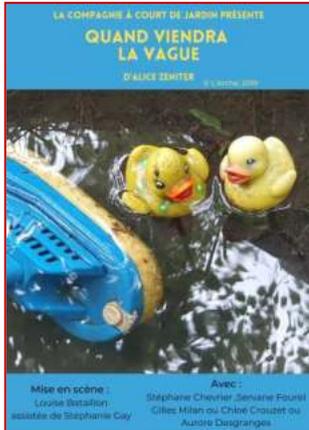
Adhérer, monter un projet, demander des infos, n'hésitez pas à nous contacter : ladynamotte@gmail.com

Rock on the l'Oule

L'objet de l'association est de promouvoir le spectacle vivant en milieu rural et sous toutes ses formes (concerts, théâtre, arts de la rue, expos, etc...).

En partenariat avec l'association « J'aime Lire », nous avons proposé le 6 avril dernier une représentation de la pièce « Quand viendra la Vague », belle soirée théâtrale réunissant une cinquantaine de spectateurs.

Ces spectacles répondent à un besoin culturel local et s'inscrivent dans la longue tradition de notre association.



L'inter associatif est également une valeur défendue par notre association qui fait bénéficier à d'autres structures associatives de son matériel (buvette, scène...) et co-organise des événements dès que cela est possible...

Les actions menées par l'association comme le festival Rock on the l'Oule s'appuient principalement sur des ressources locales (artistes et techniciens régionaux, fournisseurs locaux et partenaires d'hébergement, camping, producteurs ex : fromage, pain, boissons, etc.) dans le cadre d'une démarche éthique, respectueuse de l'environnement et inclusive, portée exclusivement par des bénévoles.

Depuis près de 30 ans notre festival reçoit le soutien technique et financier des partenaires institutionnels et d'un public familial. Aussi, à notre grand regret nous avons pris la décision difficile d'annuler l'édition 2024 du Festival Rock on the l'Oule, et ce malgré une concertation anticipée dès le mois de novembre 2023 et un accord de principe de l'ensemble des élus locaux. Les autorités nous ont finalement imposé tardivement un calendrier inadapté (même date que le festival Blue Motte Jazz). Dans ces conditions ce bel événement musical rassemblant près de 1000 personnes chaque année, n'a pas pu avoir lieu.

Pour débiter 2025, un nouveau bureau devrait voir le jour, et une soirée musicale est prévue au printemps.

Pour plus d'informations sur nos actions, vous pouvez consulter notre site : <https://rockontheloule.org/>

SAIL « Synergie Animation et Initiatives Locales »

L'association a tenu son assemblée générale au printemps et s'est étoffée d'une dizaine de membres.

La principale activité est l'organisation du cinéma : Grâce à la FOL (Fédération des Oeuvres Laïques), à travers l'écran mobile, des séances de cinéma sont organisées, mensuelles à l'année et hebdomadaires en juillet août. Des films récents, projetés en numérique sur grand écran, sont proposés : l'association organise le choix, affiche et diffuse l'information, prépare la salle, aide à l'installation du matériel.

Pour 2025, les dates sont posées : 16 janvier, 20 février, 27 mars, 15 mai, 19 juin ; 6 séances en plein air en juillet août.

Le SAIL soutient également « contes et rencontres » festival en novembre, et le vide grenier de juillet.

Nouveau bureau : P.Brugière, C.Blisson, F.Richard, JLBorghiero, S.Perrin , V.Bourguine

Cercle de l'Amitié



Le Cercle de l'Amitié de La Motte Chalancon, qui a pour but essentiel d'offrir aux personnes du 3^{ème} âge des activités diverses, se déroule les mercredis après-midi dans la salle communale Gabriel Mourier (jeux de société, cartes, etc...). Chaque mercredi se termine par un goûter apprécié par nos anciens.

Les jeudis après-midi sont réservés aux activités « peinture » pour ceux qui veulent exercer leurs talents.

Depuis peu, nos aînés peuvent également jouer aux cartes le mardi après-midi en collaboration avec la MARPA de Rémuzat qui met à notre disposition une navette.

Des petits concours entre adhérents de notre club sont organisés une fois par an (belote, loto).

Le club organise également des repas (Noël et fin juin) et des voyages en collaboration avec d'autres associations de la région telles que Rémuzat, Curnier, Les Pilles et Nyons.

Le club a également décidé de fêter une fois par an les anniversaires de tous nos participants.

Notre club, axé sur le dynamisme et le renouveau, est ouvert à tous. Toute personne souhaitant adhérer à notre association sera la bienvenue ainsi que toute proposition de nouvelles activités.

La Présidente, Christiane PICCARDI.



(Photo Pierre Poletto)



Pour recevoir les informations de la Commune en temps réel, rejoignez-nous sans attendre !

A ce jour, plus de 300 inscrits ... c'est un réel succès.

« Panneau Pocket » est une application gratuite et anonyme, aucune récolte de données personnelles, pas de création de compte pour les citoyens. Cette application est disponible sur tous les supports (smartphone, tablette et ordinateur).

La Mairie continue de diffuser sur le site internet et sur les panneaux d'affichage.



INFORMATION CNI ET PASSEPORTS

Nous vous rappelons que la Mairie de La Motte Chalancon est équipée d'un dispositif permettant de créer ou renouveler vos pièces d'identité (cartes nationales d'identité et/ou passeports).

Les usagers sont reçus uniquement sur rendez-vous.

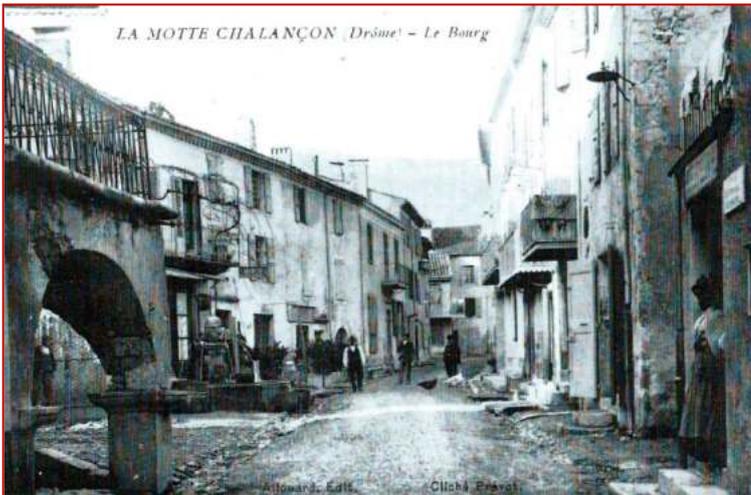
La prise de rendez-vous s'effectue sur le service en ligne : rendezvousonline.fr



(Inauguration Monument aux Morts - 29/09/1924 - Place des Ecoles)



LA MOTTE-CHALANÇON (Drôme) — La Place des Aires



DES RISQUES AVÉRÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE ET UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE DES CITOYENS.

L'ENTRETIEN DU JARDIN

Il génère en moyenne 160 kilos de déchets verts par personne et par an en France. Parmi eux, 830 000 tonnes de déchets verts sont encore malheureusement brûlés chaque année (Source : ADEME).



QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ?

La pollution atmosphérique cause 40 000 décès prématurés en France par an (60 000 pour le tabac) soit huit mois d'espérance de vie en moins par habitant.



De nombreuses pathologies sont liées à une qualité de l'air dégradée : asthme, allergies, diabète de type II, maladies cardiovasculaires, cancer du poumon. On suspecte également la qualité de l'air dégradée comme responsable de cancers du sein et maladies neuro-dégénératives (Source : Santé Publique France).

EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES

50 kg

de végétaux brûlés à l'air libre (environ 5 sacs de 60 litres de déchets verts)

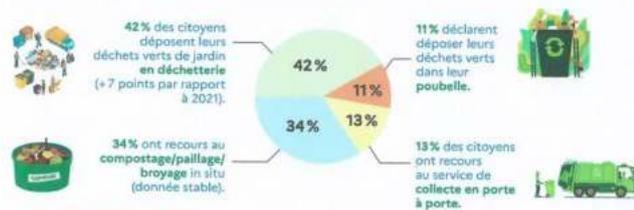
=

23 000 km parcourus par une voiture essence et diesel récente en circulation urbaine

(Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes).

UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

Si on estime que 15% des personnes possédant un jardin enfreignent encore la loi, il semble que les pratiques de gestion des déchets verts évoluent positivement. En 2022, pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, les modes de gestion des déchets verts se répartissent de la façon suivante :



(Source : baromètre de l'ADEME)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes - 63003 Lyon cedex 03 - Tél. 04 28 38 60 00
 Directeur de la publication : Jean-Fabrice Thévoz - Directeur 2022
 Montage, réalisation, journalisation des images, maquette, design, et édition : Rémi Chazot, Air Energie
 Conception graphique : Thibault / Motion communications - Crédits graphiques : © ILLUSTRATION / Chevalier + Freppin / DDBA
 Imprimé en 100% recyclé par Imago 63027 Lyon.

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Léon
Daguin
Président

Mieux respirer
c'est ça l'idée !
NON POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

ARRÊTONS DE BRÔLER !
Valorisons nos déchets verts

À l'attention
des particuliers

Atmo
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ADEME
AGENCE NATIONALE
DE L'ÉCARTONNEMENT

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



Une pratique à proscrire, passible d'amende

LES DÉCHETS VERTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce sont les résidus issus des tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage d'arbres et d'arbustes, ou issus du résidu du débroussaillage et du fauchage et d'autres végétaux issus de vos jardins et espaces verts.



LE BRÛLAGE, UNE PRATIQUE POLLUANTE

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants dont certains cancérigènes et d'autres responsables du changement climatique. Elle contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, responsable de 40 000 décès prématurés par an (Source : Santé Publique France).



La pratique a donc des conséquences sanitaires graves notamment lors des épisodes de pollution atmosphérique où elle accroît significativement les pics de pollution.

Avec le changement climatique qui s'accroît, des étés caniculaires, la sécheresse qui s'accroît, le respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre devient aussi une préoccupation en matière de prévention des incendies.

Enfin, la combustion des déchets verts émet des gaz à effet de serre, tel que le dioxyde de carbone, qui contribue aussi au dérèglement climatique.



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Existant depuis 1976, le cadre réglementant le brûlage à l'air libre a été renforcé en 2020.

Le brûlage à l'air libre des végétaux est strictement interdit toute l'année. Il fait désormais l'objet d'un cadre légal (article L-541-21-1 du Code de l'environnement).

Chaque département de la région dispose d'arrêtés préfectoraux qui réglementent le brûlage à l'air libre au regard des enjeux de qualité de l'air et incendie propres au territoire concerné.

Retrouvez-les sur les sites internet des préfetures.

DES SANCTIONS RENFORCÉES

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est formellement interdit pour les particuliers. Les contrevenants s'exposent à une amende d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 750 €.



Vos déchets verts sont des ressources !

Choisissez des solutions adaptées à vos besoins et respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Les déchets de jardin de petites tailles peuvent être mélangés aux déchets compostables (la majeure partie des déchets de cuisine et certains déchets ménagers non alimentaires).

Le compost est un engrais naturel de qualité pour vos plantations, il améliore la structure du sol et l'enrichit en matière organique, favorisant la vitalité de vos plantations.

Tout ce qu'il faut savoir pour réussir son compost

Pas de place pour un composteur traditionnel ? Optez pour un lombricomposteur ! Le lombricompostage est la transformation des déchets organiques en humus par l'action d'organismes tels que les vers de compost.

LE BROYAGE, LE PAILLAGE ET LE MULCHING

Petits et gros branchages broyés, herbe de tontes séchées et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage permet notamment de conserver l'humidité des sols et de réduire les arrosages. Il limite également la pousse des mauvaises herbes et améliore la qualité des sols.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile. Renseignez-vous !



Le saviez-vous ?

À partir du 1^{er} janvier 2024, les biodéchets doivent être compostés soit dans des bacs individuels, soit dans des points d'apport volontaires installés dans votre commune.

La tonte mulching consiste à laisser l'herbe finement coupée sur place et protège ainsi la pelouse de la sécheresse.

EN DERNIER LIEU, LE DÉPÔT EN DÉCHETTERIE

Tous les habitants de la région ont accès à une déchetterie à moins de dix kilomètres de leur domicile en moyenne. La majeure partie de ces déchetteries acceptent les déchets verts et se chargent de leur valorisation. Cette ressource organique peut ainsi être valorisée même si vous n'avez pas de jardin !

Où est située la déchetterie la plus proche de chez vous ?



Déchetterie



**RAPPEL : L'aire de tri de La Motte Chalancon est ouverte :
le mardi et le samedi de 9h00 à 11h45**

Pour accéder à l'aire de tri vous devez être muni d'une carte magnétique. Les personnes n'ayant toujours pas récupéré leur carte doivent la demander directement à l'accueil de la CCD (Communauté de Communes du Diois) au 42, rue Camille Buffardel à Die ou par mail contact@paysdiois.fr. Pensez à joindre un justificatif de domicile (pour les professionnels produire un extrait de Kbis).

Merci à chacun de respecter les horaires du site et d'adapter son heure d'arrivée à la durée de déchargements. Avant de déposer vos déchets, bien vérifier sur les conteneurs les pancartes identifiant la nature du contenu.

Dans le village, les colonnes sont réparties sur 4 emplacements sans compter ceux des campings privés et permettent de récupérer les papiers/cartons, les verres, les corps creux. Une collecte a lieu 3 fois par semaine en été et 2 fois en hiver.

Emplacements des poubelles dans le village :

Parking du Centre, Parking La Genine, Quartier Ste Catherine, Camping municipal (l'été).

Depuis le mois de mai 2023, le tri est encore plus simple.

L'évolution du mode de collecte en multi matériaux est possible grâce à un processus par tri optique au centre de tri Métrapolis de Portes-les-Valence. Ce nouveau centre de tri peut désormais recevoir tous les emballages et papiers ménagers triés, mieux capter les « petits métaux » et les plastiques, les séparer plus facilement par type de résine et conditionner les matériaux d'emballage pour l'envoi aux filières de recyclage.

Quelques consignes simples à suivre :

◆ À déposer dans les conteneurs **JAUNES**

⇒ TOUS les emballages en plastique : Les pots, bouteilles, flacons et boîtes, les barquettes, les tubes, les films et sachets, etc.

⇒ TOUS les petits emballages en métal : Les gourdes de compote, les tubes, les feuilles d'aluminium froissées, les opercules, les couvercles et capsules, les plaquettes de médicaments vidées.

⇒ TOUS les papiers et petits emballages en carton : Les journaux, revues, prospectus et magazines, les feuilles, papiers, courriers, lettres et enveloppes, les cartonnets de yaourt, boîtes de gâteaux, paquets de lessive, sac en papier, etc.

Les recommandations habituelles restent inchangées :

⇒ **JETER en VRAC** dans les colonnes jaunes,

⇒ **NE PAS LAVER** les emballages, simplement bien les vider,

⇒ **NE PAS EMBOÎTER** les emballages les uns dans les autres.

Attention : recyclés dans une autre filière, les cartons ne peuvent pas s'ajouter aux papiers, même en petits morceaux. Merci de poursuivre vos efforts et de les amener directement en déchetterie !

◆ À déposer dans les conteneurs **VERTS**, réservés aux emballages en verre : les bouteilles, les pots, les bocaux, les flacons en verre incolore et coloré.

Ne pas y déposer : la vaisselle, les vitres, les miroirs, les ampoules, la porcelaine.

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



BRIQUES ALIMENTAIRES



PAPIERS CARTONNETTES
JOURNAUX
MAGAZINES



EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Videz le contenu des emballages, inutile de les laver !
Jetez les emballages sans les empiler.
Ne pas mettre dans des sacs poubelles.





EMBALLAGES MÉTALLIQUES



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES PLASTIQUES

RAPPEL

NE PAS RINCER VOS EMBALLAGES

LES DÉPOSER EN VRAC

NE PAS LES IMBRIQUER

+

JE TRIE EN + TOUS MES PAPIERS DANS LE MÊME CONTENEUR JAUNE !



JOURNAUX MAGAZINES PROSPECTUS



COURRIERS LETTRES ET AUTRES PAPIERS



EMBALLAGES CARTONNETTES

CARTONS À DÉPOSER EN AIRE DE TRI

INTERDIT

À partir du 2 mai 2023, le tri devient encore plus simple !

Tous vos emballages et vos papiers se trient dorénavant au même endroit, c'est-à-dire **dans les conteneurs jaunes** en point d'apport volontaire. Les conteneurs bleus disparaissent, remplacés par des conteneurs jaunes nommés « emballages et papiers ».

Pourquoi réunir papiers et emballages ?

- les kilomètres parcourus,
- coût de collecte face au coût du carburant,
- l'empreinte carbone du service.

preventiondechets@paysdiois.fr - 07 71 73 50 08



Informations de la Mairie

Bulletin Communal

Les personnes inscrites sur la liste électorale de la commune, reçoivent automatiquement le bulletin communal dans leur boîte aux lettres. **Plus aucun bulletin ne sera envoyé par courrier.**

Pour les autres, non-résidents permanents ou non-inscrits sur la liste électorale de la Motte Chalancon, **le bulletin communal est consultable sur le site internet de la Mairie, dès sa parution.**

PanneauPocket

La mairie a mis en place un nouveau système d'information à la population via les téléphones portables, les tablettes et les PC qui remplace « Info Mairie ». Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application « PanneauPocket » sur votre téléphone ou votre tablette, disponible aussi depuis votre ordinateur sur « app.panneaupocket.com » (100% gratuit, 100% anonyme, 0% publicité).

Site Internet de la mairie

Le site est mis à jour régulièrement. Les procès-verbaux des conseils municipaux sont publiés dans la rubrique « Mairie ».

N'hésitez pas à le consulter régulièrement à l'adresse suivante : www.lamottechalancon.com

Information Pages Facebook

La Mairie de La Motte Chalancon signale que les pages Facebook intitulées « La motte chalancon » et « La Motte-Chalancon » ne sont pas des pages officielles de la Municipalité.

La Mairie de La Motte Chalancon ne possède pas de page Facebook.

Extinction de l'éclairage public

Horaires de coupure de l'éclairage public :

- du 01/05 au 31/08 coupure de minuit à 6h00 du matin

- du 01/09 au 30/04 coupure de 22h00 à 6h00 du matin.

Des panneaux signalant ces coupures sont installés aux entrées du village.

Entretien du cimetière

Depuis quelques années notre commune, attentive aux enjeux environnementaux, entretient le cimetière sans produits pesticides afin de préserver la biodiversité et la santé de tous.

Cependant, si l'entretien des espaces publics du cimetière relève de la pleine compétence de la commune, **il est rappelé que l'entretien et le nettoyage des tombes incombent aux familles et font partie des obligations morales et civiques de celles-ci.**

Rappel : 2 bacs sont à votre disposition à gauche de l'entrée de l'ancien cimetière. Le bac cimenté est prévu pour les déchets verts et le container est prévu pour tous les autres déchets (pots, fleurs artificielles, etc...).

Merci de bien vouloir respecter ce tri.

Caravanes

Il est rappelé que lorsqu'une caravane est installée depuis plus de 3 mois sur un terrain privé qui n'accueille pas une résidence principale, **le propriétaire du terrain est en infraction**, sauf autorisation préalable de la Mairie qui ne pourra pas excéder 3 mois (cf. art. L480-4 et L610-1 du code de l'urbanisme).

Devant l'ampleur d'installation de caravanes posées en toute illégalité, la Mairie prend toutes dispositions en accord avec la gendarmerie.

Loi Montagne : Chaînes, Pneus hiver

En zones montagneuses, du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante votre véhicule doit transporter des chaînes à neige (ou dispositifs équivalents) permettant d'équiper 2 roues motrices, ou être équipé en permanence de 4 pneus hiver.

Encombrants

Un ramassage des encombrants est organisé par la mairie le 3^{ème} mercredi du mois (le matin). Les employés communaux passent chez les personnes de 75 ans ou plus qui se seront fait inscrire en mairie quelques jours auparavant. (tél. mairie : 04 75 27 20 41). **Nous vous rappelons que les déchets verts ne sont pas concernés.**

Cartons

Les cartons (petits ou grands) ne doivent en aucun cas être laissés au pied des containers à ordures. Ils doivent être apportés obligatoirement à la déchetterie.

Containers à ordures

Il est rappelé que les dépôts d'ordures sauvages sont interdits.

Pour des questions de propreté, d'hygiène et de civisme, il vous est demandé de ne rien déposer autour des containers à ordures. Si les containers sont pleins, le signaler à la Communauté des Communes du Diois.

Les cartons (petits ou grands) ne doivent en aucun cas être laissés au pied des containers à ordures. Ils doivent être apportés obligatoirement à la déchetterie.

Sapin de Noël

Après les fêtes, jusqu'au mercredi 15 janvier, vous pourrez déposer vos sapins sur le parking du centre dans l'emplacement prévu à cet effet. Les employés communaux les évacueront à la déchetterie.

Déneigement

Dans le cas de la viabilité hivernale et pour le bon déroulement des interventions de déneigement et de salage des services du département de la Drôme, il est impératif que chacun d'entre nous fasse preuve de civisme en évitant de stationner dans les rues du village durant l'hiver. Cela permettra de dégager les voies correctement et évitera d'accrocher d'éventuels véhicules en stationnement.

Divagation de chiens sur la commune

La Mairie rappelle que pour des raisons de salubrité publique, de tranquillité des habitants et de troubles de la sécurité, **la divagation de chiens est interdite sur la commune.**

Ce manque de civisme des propriétaires de chiens est inacceptable pour beaucoup de Mottois, alors que nous essayons tous d'entretenir notre patrimoine et son environnement.

Rappel aux Associations

Les Associations mottoises qui souhaitent demander une aide pour l'année 2025 devront en faire la demande sur imprimé CERFA n° 12156*06 et joindre obligatoirement toutes les pièces nécessaires à l'étude de ce projet, entre autres : un relevé récapitulatif bancaire de tous les comptes détenus émis par la banque au 31 décembre 2024, un compte rendu de l'Assemblée Générale, le bilan financier 2024 approuvé par l'AG, comme le stipulent les textes officiels.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 28 février 2025, dernier délai.

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite de dépôt, ne sera pas étudié et sera systématiquement rejeté.

Attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A) :

Contacteur Drôme Solidarité au 04.75.79.70.09 ou par mail : dromesolidarites@ladrome.fr

AVI (Aide et Maintien à Domicile – Vallée de la Drôme et Diois) :

Association d'aide à la personne pour services à domicile

Adresse : 7, place du Marché 26150 Die Tél. 04 75 22 07 44 ou par mail : contact@avi26.org

« Confiez Nous » : (Association Aide à la personne pour services à domicile)

Adresse : 25, Avenue Paul Laurens 26110 Nyons Tél. 04 75 28 47 75

Chèque CESU : (Chèque Emploi Service Universel)

Pour plus d'informations consulter le site internet : www.cesu.urssaf.fr

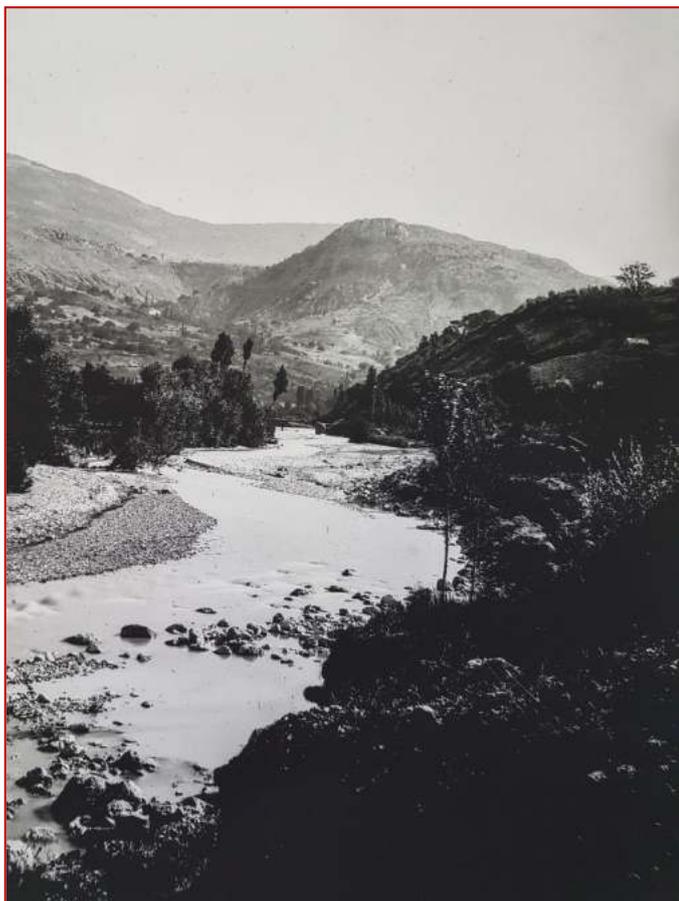
Assistance Sociale :

Le 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois (uniquement sur rendez-vous) au 04.81.58.12.50 ou par mail : cms.nyons@ladrome.fr

Mutualité Sociale Agricole (MSA) :

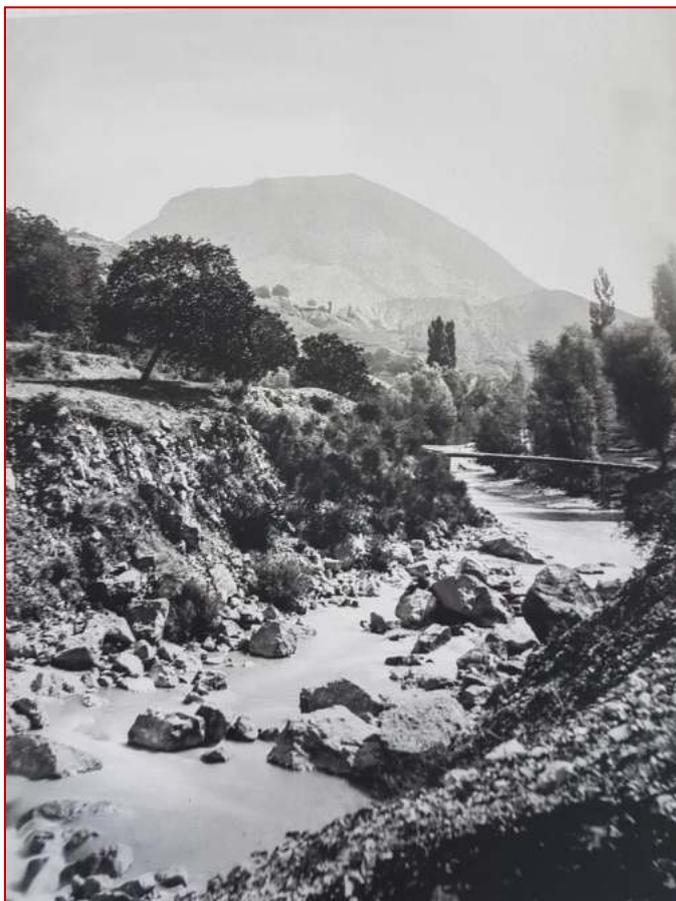
(uniquement sur rendez-vous) au 04.75.75.68.68 ou sur internet www.msa26.fr

l'ouïe en aval du camping actuel



(Photos de Paul Urtin)

l'ouïe au Clareau



Espace France Services du Diois



Où trouver votre France Services ?

Dans l'espace à Die

Accueil en continu
RDV à la demande



LaValentin
CFPPA
DIE

200 Av. de la Clairette

Lundi : 9h-13h / 14h-17h
mardi : 9h-13h
mercredi : 9h-13h / 14h-17h
jeudi : 9h-13h
vendredi : 9h-13h

En itinérance dans le Diois sur RDV uniquement



Châtillon-en-Diois



Luc-en-Diois



La Motte Chalancon



Saint-Nazaire-le-Désert



Lus-la-Croix-Haute



Valdrôme

Contactez-nous pour prendre un rendez-vous !

Contact

04 75 22 31 87

die@france-services.gouv.fr



www.cfppa-die.fr/France-Services-Diois.html

Espace France Services du Diois

Proche de vous au quotidien.



Des animateurs formés et polyvalents vous accueillent pour :

- > Vous accompagner à l'utilisation des services en ligne
Accompagner dans l'usage, la navigation et la recherche.
- > Faciliter vos démarches administratives
Aide à la compréhension des informations et éléments, à la constitution des dossiers ; éditer et retirer un dossier.
- > Faciliter la mise en relation
Aide à la prise de RDV téléphonique ou physique avec un conseiller partenaire.
- > Vous informer et vous orienter
Documentations, contacts, pièces à fournir, etc.
- > Vous former vers l'autonomie numérique
Ateliers gratuits et tout public (Pass Numérique)

EMPLOI

RETRAITE

LOGEMENT

AUTRES

SOCIAL / SANTE

JUSTICE

FAMILLE



Partenaires France Services



Permanences des partenaires à Die

CAF Le lundi
Sur RDV 0810 25 26 10
ou sur Caf.fr

AIRE Trésor Die 2ème mardi du mois dès 9h30
04 75 25 08 80

CPAM Le mardi + Luc-en-Diois
Sur RDV 3646 ou sur ameli.fr

Défenseur des Droits 4ème mercredi du mois
Sur RDV 06 13 34 66 89

Avocats 1er lundi du mois
Sans RDV De 9h à 11h30

REMAID - FRANCE VICTIMES 26
Sur RDV 04 75 55 39 34 3ème jeudi du mois

MSA Action Sociale (non salarié)
Sur RDV 06 34 12 67 31

Conciliateur de justice Le mardi
Sur RDV 06 64 95 70 28 - à Saillans

RÉHPSy
Sur RDV 04 26 50 55 76

Solidarité Paysans
Sur RDV 04 75 25 88 64





Infos utiles

Mairie - 3, place des Ecoles

Tél : 04 75 27 20 41 / Courriel : mairie@lamottechalancon.com / Web : www.lamottechalancon.com
accueil du public : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h30

Déchetterie - 1230 route de Chalancon

Les mardis et samedis de 9h00 à 11h45

APC (Agence Postale Communale) - 435, Grand rue

ouverture le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 11h30

Gendarmerie - place de l'Amitié

Tél : 04 75 27 20 34

Médecins

Docteur Michèle MARTIN - 85, rue du Bourg Tél : 04 75 27 21 45

Docteur DRIEUX - Rémuzat Tél : 04 75 28 23 22

Infirmières - Place des Ecoles - Bât. Val d'Oule

Cabinet COMBEL/MILLIERE - Tél : 04 75 27 97 93 (uniquement sur RDV)

Mme ROBERT - Tél : 04 75 27 33 58 / 06 98 83 53 49 (uniquement sur RDV)

Ostéopathe - Place des Ecoles - Bât. Val d'Oule – Cabinet Infirmières

Vincent DURIF - Tél : 06 12 57 85 84 (uniquement sur RDV)

Pharmacie - Rémuzat

Tél : 04 75 27 86 82

ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h30

le samedi de 9h00 à 12h30

Ambulance - Rémuzat

Tél : 04 75 27 84 19

Taxi Combe - 410, Grand rue

Tél : 04 75 27 20 20

Espace France Services du Diois - Die

Tél : 04 75 22 31 87

Espace multi accueil et Maison d'assistantes maternelles - Rémuzat

Tél : 04 75 27 36 77

Transport à la demande

Réservation au moins 24 heures à l'avance - Tél : 04 28 61 26 26

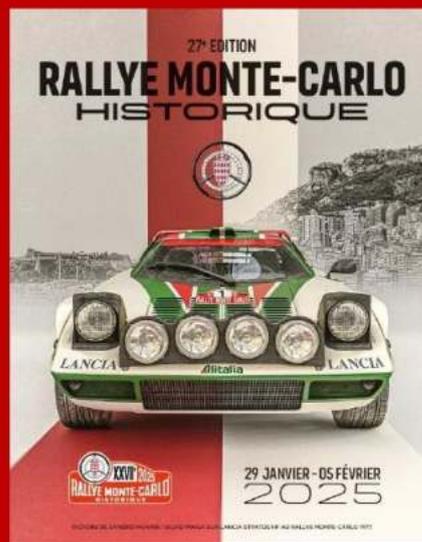
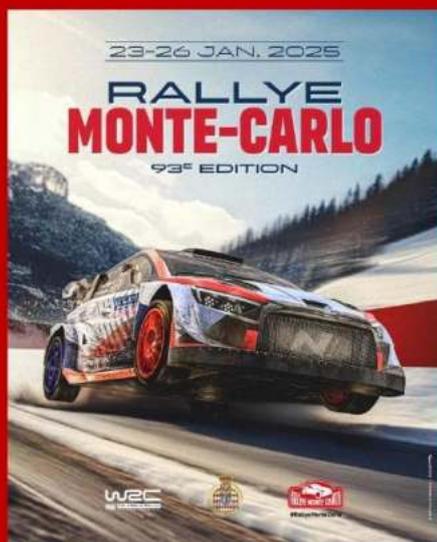
Gendarmerie 17 / Samu 15 / Pompiers 18 / Appel d'urgence européen 112

EXPOSITION

RALLYE MONTE-CARLO WRC

RALLYE MONTE-CARLO Historique

«Photos, Documents, voitures modèles réduits»



du samedi 21 décembre 2024 au lundi 3 février 2025

« L'Ancienne Poste » - Place du Pont

LA MOTTE CHALANCON

Samedi et Dimanche de 15h00 à 17h00

Lundi de 10h00 à 12h00

(fermé du mardi au vendredi)